

Mesure de Conservation et de Gestion pour la collecte, l'enregistrement, la vérification et l'échange de données relatives aux activités de pêche dans la zone visée par l'Accord (Normes de Données)

La Conférence des Parties à l'Accord relatif aux Pêches dans le Sud de l'Océan Indien;

RAPPELANT que l'Article 6 (1) (f) de l'Accord relatif aux Pêches dans le Sud de l'Océan Indien (l'Accord) invite la Conférence des Parties à élaborer des règles pour la collecte et la vérification de données scientifiques et statistiques, ainsi que pour la transmission, la publication, la diffusion et l'utilisation de ces données ;

RAPPELANT EN OUTRE que les articles 10 (1) (c) et 11 (3) énoncent les obligations relatives à la collecte et à la transmission de données et aux processus associés, pour les Parties Contractantes et les États du Pavillon, respectivement ;

RECONNAISSANT l'importance de mettre au point des mécanismes complets pour la collecte, l'enregistrement, la vérification et l'échange de données, afin d'aider le Comité Scientifique à accomplir ses fonctions, comme prévu à l'article 7 de l'Accord ;

PRENANT ACTE de la pertinence des articles 10 (e) et 14 de l'Accord pour la Mise en Œuvre des dispositions de la *Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer du 10 décembre 1982 relative à la conservation et à la gestion des stocks de poissons chevauchants et des stocks de poissons grands migrants* (UNFSA), qui demandent aux États de coopérer par le biais des organisations régionales de gestion de la pêche afin de convenir de normes pour la collecte, l'enregistrement, la vérification et l'échange de données sur les pêcheries pour les stocks, ainsi que des spécifications et du format des données à fournir et de coopérer dans leurs recherches scientifiques ;

TENANT COMPTE des dispositions énoncées dans la *Résolution sur la Collecte de Données concernant la haute mer dans le sud de l'Océan Indien*, adoptée par la Conférence sur l'Accord relatif aux Pêches dans le Sud de l'Océan Indien aux Seychelles du 13 au 16 juillet 2004 ;

PRENANT ACTE de l'importance de la collecte de données et de la déclaration des captures pour assurer l'évaluation scientifique des stocks et la mise en œuvre d'une approche écosystémique de la gestion des pêches ;

PRENANT ACTE de la recommandation de la troisième réunion du Comité Scientifique visant à améliorer la collecte d'informations sur les captures de requins et la soumission de données d'observateurs scientifiques ; et

PRENANT ACTE EN OUTRE que la Conférence des Parties a adopté des politiques et des procédures pour la préservation de la confidentialité des données (MCG 2016/03) ;

ADOpte la Mesure de Conservation et de Gestion (MCG) suivante, conformément à l'Article 6 de l'Accord:

Application

1. La présente MCG s'applique à toutes les Parties Contractantes, Parties Non-Contractantes Coopérantes (PNCC) et Entités de Pêche Participantes (EPP).
2. La présente MCG établit les normes applicables à la collecte, l'enregistrement, la vérification

¹ MCG 2018/02 (Normes de Données) remplace MCG 2017/02 (Normes de Données)

et l'échange de données relatives aux activités de pêche des navires pêchant dans la zone d'application SIOFA (la zone de l'Accord) battant pavillon d'une Partie Contractante, PNCC ou EPP. Ces normes de données aideront la Conférence des Parties à atteindre les objectifs énoncés dans l'Accord en ce qui concerne l'évaluation de l'état des pêcheries dans la compétence de l'APSOI, y compris le statut des espèces ciblées et non ciblées et l'impact de la pêche sur l'environnement maritime.

Terminologie

3. Les définitions suivantes s'appliquent à la présente MCG, y compris ses annexes:

- a. 'Autres espèces préoccupantes' signifie les espèces telles que définies de temps à autre par le Comité Scientifique.
- b. 'Rapport national' désigne le rapport défini au paragraphe 9 de la présente MCG.

Données de capture et d'effort des navires

Collecte de données

4. Les Parties Contractantes, PNCC et EPP veilleront à ce que des données sur les activités de pêche, y compris pour les espèces ciblées, non ciblées et les espèces associées et dépendantes telles que les mammifères marins, les reptiles marins, les oiseaux de mer ou les 'autres espèces préoccupantes' soient collectées auprès des navires battant leur pavillon et qui pêchent dans la zone de l'Accord, conformément aux sections pertinentes de l'annexe A.

5. Au plus tard à la réunion ordinaire du Comité Scientifique de 2019, le Comité Scientifique fournira des avis et des recommandations à la Conférence des Parties sur une résolution spatiale appropriée pour la collecte et la communication des données, afin de faciliter une évaluation efficace des stocks. Jusqu'à ce que la Conférence des Parties, sur l'avis du Comité Scientifique, détermine une résolution spatiale appropriée pour la collecte et la communication des données, les Parties Contractantes, CNPP et EPP veilleront à ce que les données soient collectées trait par trait.

Collecte et transmission de données

6. Les Parties Contractantes, PNCC et EPP communiqueront au Secrétariat, au plus tard le 31 mai de chaque année, les données recueillies en vertu des paragraphes 4 et 5 pour l'année civile précédente, conformément au format indiqué dans les Annexes pertinentes.

7. Les Parties Contractantes, PNCC et EPP fourniront au Secrétariat, au plus tard le 31 mai de chaque année, des résumés annuels des captures de toutes les espèces / groupes capturés dans la zone de l'Accord au cours de l'année civile précédente. Les résumés des captures devront inclure les informations suivantes:

- a. Année civile (par exemple 2015)
- b. Domaine statistique FAO (ex. FAO87)
- c. Nom de l'espèce / du groupe (nom courant et nom scientifique)
- d. Code espèce / groupe (code FAO3-alpha 19, EG ORY) (si disponible)
- e. Total annuel des captures - tonnes élevées au poids 'vivant'.

8. Pour aider à la collecte des données, les Parties Contractantes, PNCC et EPP mettront en œuvre à bord de tous les navires de pêche battant leur pavillon le manuel d'identification de la FAO pour les poissons cartilagineux des eaux profondes dans l'Océan Indien². Le cas échéant, l'utilisation de Smartforms (formulaire en ligne) pourrait être envisagée.

² Ebert, D.A. and Mostarda, E. 2013. Identification guide to the deep-sea cartilaginous fishes of the Indian Ocean, FishFinder Programme, FAO, Rome. 76 p

Rapport national

9. Après l'entrée en vigueur du présent CMM, les Parties Contractantes, PNCC et EPP fourniront au Comité Scientifique, au moins 30 jours avant le début de chaque réunion ordinaire, un Rapport National annuel de leurs activités de pêche, de recherche et de gestion, conformément à ce qui suit :

- a. Pour le premier rapport: le Rapport National contiendra des détails sur les activités des cinq années civiles précédentes;
- b. Pour tous les rapports suivants: le Rapport National devra inclure des détails sur les activités de l'année civile précédente; et
- c. Dans les deux cas, le Rapport National tiendra compte des lignes directrices élaborées par le Comité Scientifique pour la préparation de ces rapports.

Données historiques

10. Pour aider à établir une empreinte de pêche de fond et des évaluations des stocks, les Parties Contractantes, PNCC et EPP fourniront au Secrétariat, au plus tard le 31 janvier 2018, l'historique des captures, de l'effort et, le cas échéant, des données d'observateurs fournies par les navires battant leur pavillon pêchaient dans la zone de l'Accord à tout moment au cours de la période allant de 2000 à 2015 et, le cas échéant, aux années précédentes, dans un format aussi proche que possible des Annexes à la présente MCG. Les données de capture, d'effort et, le cas échéant, d'observateur fournies au Secrétariat peuvent initialement être fournies sous forme de données non vérifiées et mises à jour par le biais de données vérifiées à tout moment avant le 31 janvier 2018. Tout État ou entité de pêche qui devient Partie Contractante, CNPP ou EPP après la date d'adoption de la présente MCG, transmettra ses données historiques au Secrétariat dans les 12 mois après son adhésion à l'Accord.

11. Dans la mesure du possible, les Parties Contractantes, PNCC et EPP sont encouragées à fournir des données historiques pertinentes et fiables sur les espèces capturées dans les eaux relevant de leur juridiction nationale, si ces informations contribuent à la compréhension de l'état des stocks et des impacts de la pêche sur toutes les espèces ciblées, non ciblées, associées et dépendantes et du milieu marin dans la zone de l'Accord.

Données d'observateur scientifiques

12. Toutes les Parties Contractantes, PNCC et EPP mettront en œuvre des programmes nationaux d'observateurs scientifiques afin de recueillir les données des activités entreprises par les navires battant leur pavillon:

- a. Informations sur les navires, les efforts et les données de capture pour ses activités de pêche dans la zone de l'Accord, y compris les espèces ciblées, non ciblées et associées et dépendantes, y compris les mammifères marins, les reptiles marins, les oiseaux de mer ou les 'autres espèces préoccupantes' ;
- b. Les données et informations biologiques ou autres relatives à la gestion des ressources halieutiques dans la zone de l'Accord, telles que spécifiées dans la présente MCG, ou identifiées de temps à autre par le Comité Scientifique ou par le biais de processus définis par la Conférence des Parties ; et
- c. Les informations scientifiques pertinentes liées à la mise en œuvre des dispositions des MCG adoptées par la Conférence des Parties.

13. Les Parties Contractantes, PNCC et PFE devront, par le biais de leur Rapport National, fournir au Comité Scientifique un rapport annuel sur la mise en œuvre du programme d'observateur,

qui devra comprendre les sections suivantes: formation des observateurs, conception et étendue du programme, type de données collectées et problèmes rencontrés au cours de l'année civile précédente.

14. Les Parties Contractantes, PNCC et EPP collecteront, pour tous les voyages faisant l'objet d'observations, les données des observateurs conformément aux sections pertinentes de l'Annexe B. Toutes les données d'observateurs collectées par les Parties Contractantes, PNCC et EPP doivent être communiquées au Secrétariat au plus tard le 31 mai de chaque année pour l'année civile précédente. L'Annexe B sera examinée par le Comité Scientifique à sa réunion ordinaire de 2020, sur la base des données fournies par les observateurs.

Vérification des données

15. Les Parties Contractantes, PNCC et EPP :

a. veilleront à ce que les données de la pêche soient vérifiées au moyen d'un système approprié de mécanismes de vérification des données ;

b. développeront, mettront en œuvre et amélioreront les mécanismes de vérification des données, qui pourront comprendre :

i. Une vérification de la position au moyen des systèmes de surveillance des navires ;

ii. Une surveillance indépendante, y compris des programmes d'observateurs scientifiques et des programmes d'observateurs électroniques approuvés³, afin de vérifier les données de l'industrie sur les captures, l'effort de pêche, la composition des captures (ciblées et non ciblées), les rejets et autres détails des opérations de pêche ;

iii. Rapports de sortie de bateau, débarquement et transbordement ; et

iv. L' échantillonnage au port.

c. fourniront au Comité Scientifique, par le biais de leur Rapport National, un rapport annuel de vérification des données, qui fournira des informations sur l'élaboration et la mise en œuvre des mécanismes de vérification des données.

Format de transmission des données

16. Les Parties Contractantes, PNCC et EPP transmettront au Secrétariat toutes les données devant être déclarées au moyen de cette mesure, conformément aux formats indiqués dans la présente MCG, y compris ses annexes.

17. Spécifications pour la soumission des données :

a. les heures, les informations longitudinales / latitudinales et les unités de mesure doivent être déclarées conformément au format indiqué à l'annexe C;

b. Les espèces doivent être décrites à l'aide des codes d'espèces à 3 lettres de la FAO;⁴

c. Les méthodes de pêche doivent être décrites à l'aide des codes de la Classification Internationale Standards des Engins de Pêche⁵ (ISSCFG - 29 juillet 1980); et

³ 'Programme approuvé électronique' signifie les programmes qui sont conformes aux normes approuvées de l'APSOI et qui ont fait l'objet de révisions par le Comité Scientifique et la Conférence des Parties, qui les auront déclarés comme étant capable de remplir les obligations en matière de données de la présente MCG.

⁴ www.fao.org/fi/statist/fisoft/asfis/asfis.asp

d. Les types de navires de pêche doivent être décrits à l'aide des codes ISSCFV (Classification Internationale Type des Navires de Pêche).⁶

Révision

18. Le Comité Scientifique et la Conférence des Parties devront examiner périodiquement cette MCG, en tenant compte des nouvelles informations ou exigences en matière de données qui pourraient être décidées.

⁵ <http://www.fao.org/fishery/cwp/handbook/M>

⁶ <http://www.fao.org/fishery/cwp/handbook/L>

Normes pour la collection, l'enregistrement, la vérification et l'échange des données

Les Annexes

Liste des Annexes

Annexe A – Données de prise et d'effort des navires

Annexe B – Données d'Observation

Annexe C – Spécifications pour l'échange des données

Données de capture et d'effort des navires

1. Les Parties Contractantes, PNCC et EPP veilleront à ce que les données suivantes sur les activités de pêche soient collectées auprès de tous les navires de pêche battant leur pavillon dans la zone de l'Accord:

<p>Ensemble de données - Activités de pêche : Général (voyage) État du pavillon du navire (ISO 3-apha) Nom du navire Indicatif d'appel radio international (le cas échéant) Numéro d'immatriculation du navire (État du pavillon) Numéro Lloyd's / IMO / IHS Fairplay (si attribué) Taille du navire: Jauge Brute (la jauge brute du registre peut être utilisée si aucune JB n'est disponible, ou les deux) Nom de la personne qui renseigne les données</p>
<p>Facteur de conversion du poids Espèce Type de traitement Facteur de conversion = poids vif / poids transformé</p>
<p>Informations de prise Espèce cible visée (code FAO) Type de pêche (C) commerciale ; (R) recherche ; (S) Numéro (S) Numéro ID de surveillance de trait</p>
<p>Date et l'heure réglées du début (Sur la base du temps universel coordonné (UTC)) Enregistrées au début et à la fin de la pêche Pour les palangriers - enregistrées au début et à la fin du réglage, en plus du début et de la fin du trait Format de date (AAAA.MMM.JJ) Format de l'heure (hh.mm) Degrés décimaux (WGS84 doit être utilisé pour indiquer les emplacements)</p>
<p>Position au début et à la fin de la pêche Latitude Longitude Utiliser N et S plutôt que + et - Utiliser E et W plutôt que + et - Pour les palangriers - la position est enregistrée au début et à la fin du réglage Pour la pêche au chalut - pour le chalut de fond, le "début" est défini comme étant lorsque le câble est au fond, la "fin" est lorsque le trait se termine. - pour le chalut pélagique, le "début" est défini comme étant lorsque l'engin de pêche se trouve à la profondeur de la pêche ciblée, la "fin" lorsque le trait se termine.</p>
<p>Profondeur de fond (m) Comme enregistré au début et à la fin de la pêche</p>
<p>Profondeur de pêche / d'engins (m) Comme enregistré au début et à la fin de la pêche Pour la pêche au piège / au casier, la profondeur réelle de pêche / d'engin (m) enregistrée au début est requise</p>
<p>Espèce retenue Poids estimé (kg) de capture conservée à bord par espèce (espèce FAO / code de groupe / nom scientifique) en poids vif (kg)</p>
<p>Espèce rejetée Une estimation de la quantité de ressources marines vivantes rejetées par espèce, si possible en poids vif (kg)</p>
<p>Prises accessoires accidentelles de mammifères marins, d'oiseaux de mer, de reptiles et d'«autres espèces préoccupantes» Oui / Non Pour chaque espèce capturée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nom de l'espèce • Nombre vivant • Nombre de morts ou de blessés

2. Les Parties Contractantes, PNCC et EPP veilleront à ce que les données suivantes sur les activités de pêche, spécifiques à chaque engin, soient collectées, le cas échéant, auprès de tous les navires de pêche battant leur pavillon dans la zone de l'Accord.

Ensemble de données - engins
Chalut Taille de la maille (mm) Technique de chalut: Type de chalut: (S)imple, (D)ouble (T)riple
Palangre Type de palangre (espagnol, ligne dormante, ligne automatique) Type d'appât Taille du crochet (mm) Espacement des crochets (m) Crochet code ou marque Longueur de la ligne (m) Nombre de crochets mis Nombre de crochets par cluster (si ligne dormante) Nombre d'hameçons perdus (attachés aux tronçons de ligne perdus)
Piège / Casier Type de casier Type de ligne: Ligne de fond ou palangre Longueur de la ligne (m) Espacement des pots (m) Nombre de pots installés Nombre de pots perdus Type d'appât
Dahn / Ligne de fond / Ligne à main Nombre total d'hameçons dans l'ensemble Nombre d'hameçons perdus Code ou marque de crochet Type de leader utilisé Nombre total de remontées de ligne dans l'ensemble Type d'appât utilisé

Données d'observateur

1. Les Parties Contractantes, PNCC et EPP collecteront et transmettront au Secrétariat, pour tous les voyages observés, les données figurant dans la présente Annexe, conformément au format indiqué ci-dessous.

2. Les Parties Contractantes, PNCC et EPP veilleront, le cas échéant, à ce que les observateurs soient informés et disposent des protocoles documentés d'échantillonnage biologique et de fréquence de longueur, ainsi que des priorités spécifiques du voyage pour les activités d'échantillonnage indiquées ci-dessous.

3. Les Parties Contractantes, PNCC et EPP s'efforcent de prélever des échantillons de tissus, d'otolithes et / ou d'estomac conformément à tout programme de recherche élaboré par le Comité Scientifique.

Ensemble de données - données d'observateur

<p>Détails du voyage Numéro du voyage Détails du voyage (dates de début et de fin - AAAA.MMM.JJ) Date de rédaction du rapport (UTC) État actuel du pavillon du navire (ISO 3-apha) Nom du navire</p>
<p>Détails de l'observateur Nom, ID et Nationalité de l'observateur (ISO 3-apha) Organisme employeur Nom du contact dans l'organisation (Adresse / Email / Fax) Lieu d'embarquement (CODEUNLO, le cas échéant ou latitude / longitude) Date d'embarquement (UTC: AAAA.MMM.JJ) Lieu de débarquement (CODEUNLO, le cas échéant ou latitude / longitude) Date de débarquement (UTC: AAAA.MMM.JJ) Fuseau horaire (UTC + -)</p>
<p>Données de fréquence de longueur Des données de fréquence de longueurs représentatives et échantillonnées au hasard doivent être collectées pour l'espèce cible (code espèce FAO). Facultatif: des données de fréquence des longueurs représentatives et échantillonnées au hasard doivent être collectées pour les autres espèces principales de capture accessoire. Les données de longueur doivent être collectées et enregistrées au niveau le plus précis approprié à l'espèce (cm ou mm et selon l'unité la plus proche ou l'unité inférieure) et le type de mesure utilisé (longueur totale, longueur à la fourche ou longueur standard) sera également être enregistré. Dans la mesure du possible, le poids total des échantillons de fréquences de longueurs doit être enregistré ou estimé et la méthode d'estimation enregistrée Dans la mesure du possible, les observateurs doivent déterminer et enregistrer le sexe du poisson mesuré afin de générer des données de fréquence de longueur stratifiées par sexe</p>
<p>Échantillonnage biologique Espèce Longueur (MM ou cm), avec enregistrement du type de mesure de longueur utilisé. Rajidae et raies: • la largeur maximale du disque doit être mesurée Requins • La mesure de longueur appropriée à utiliser doit être sélectionnée pour chaque espèce. Par défaut, la longueur totale doit être mesurée. Poids (kg) Sexe (masculin, féminin, immature (facultatif), non sexué (facultatif)) Stade de maturité (facultatif) et critères / calendrier utilisés (facultatif) Poids des gonades (g) (facultatif)</p>

Otolithes

Prises accidentelles d'oiseaux de mer, de tortues de mammifères ou d'«autres espèces préoccupantes»

Les données suivantes doivent être collectées pour tous les oiseaux de mer, mammifères, tortues et autres espèces préoccupantes capturées au cours d'opérations de pêche:

- Espèce (identifiée taxonomiquement autant que possible ou accompagnée de photographies si l'identification est difficile) et taille
- Abondance estimée des espèces autour du bateau de pêche
- Interactions des espèces avec les engins de pêche
- Comptage du nombre de chaque espèce capturée par trait ou ensemble
- Sort du ou des animaux faisant l'objet de prises accessoires (conservés ou relâchés / rejetés)
- Si relâché, statut de vie (vigoureux, vivant, léthargique, blessé, mort) lorsque relâché
- En cas de blessure, quelle était la cause de la blessure?
- En cas de décès, collectez des informations ou des échantillons pour une identification sur terre conformément à des protocoles d'échantillonnage prédéterminés. Lorsque cela n'est pas possible, les observateurs peuvent être amenés à collecter des sous-échantillons de pièces d'identification, conformément aux protocoles d'échantillonnage biologique.
- o Enregistrer le type d'interaction (enchevêtrement de l'hameçon / de la ligne / frappe de chaîne / capture au filet / autre) si autre, décrire
- Le sexe de chaque individu pour les taxons lorsque cela est réalisable à partir d'une observation externe, par ex. espèces de pinnipèdes, de petits cétacés ou d'Elasmobranchii
- identifier toute circonstance ou action susceptible d'avoir contribué à la prise accessoire? (ex. Enchevêtrement de lignes, perte importante d'appâts)

Récupération de balises

Les données suivantes doivent être collectées pour toutes les balises de poissons, d'oiseaux de mer, de mammifères ou de reptiles récupérées, que l'organisme soit mort, à conserver ou vivant :

- Nom de l'observateur
- Nom du navire
- Indicatif international d'appel radio (le cas échéant)
- État du pavillon du navire (ISO 3-apha)
- Collecter, étiqueter (avec tous les détails ci-dessous) et stocker les balises réelles pour un retour ultérieur à l'agence de marquage
- Espèce dont la balise a été récupérée
- Couleur et type de la balise (spaghetti, archives)
- Numéros de balise
- Date et heure de capture (UTC)
- Lieu de capture (Lat / Lon, à la minute près)
- Longueur / taille de l'animal (cm ou mm) avec une description de la mesure prise (telle que la longueur totale, la longueur à la fourche, etc.)
- Sexe (F = femelle, M = mâle, I = indéterminé, D = non examiné)
- Si les balises ont été trouvées pendant une période de pêche observée (O / N)

Hiérarchies pour la collecte de données

Informations sur les opérations de pêche

Toutes les informations sur le navire et le trait/ l'ensemble / l'effort.

Déclaration des captures

Enregistrez l'heure, le poids de la prise échantillonnée par rapport à la capture ou à l'effort total (par exemple, le nombre d'hameçons) et le nombre total de chaque espèce capturée

Identification et comptage d'oiseaux de mer, de mammifères, de reptiles (par exemple, tortues), d'espèces benthiques sensibles et d'espèces vulnérables
Noter le nombre ou le poids de chaque espèce conservée ou rejetée. Noter les cas de déprédation, le cas échéant.

Échantillonnage biologique

Vérifier la présence de balises

Données de fréquence de longueur pour les espèces cibles (code d'espèce FAO)

Données biologiques de base (sexe, maturité) pour les espèces cibles (code d'espèce FAO)

Données de fréquence de longueur pour les principales espèces de capture accessoire

Otolithes (et échantillons d'estomac, le cas échéant) pour les espèces cibles (code d'espèce FAO) Données biologiques de base sur les espèces des captures accessoires

Échantillons biologiques d'espèces des captures accessoires (si collectés)

Prise de photos

Pour les activités de pêche au chalut UNIQUEMENT

Détails des engins

ID du filet

Type de filet (ISSFCV)

Longueur de ralingues supérieures (m)

Longueur de câbles de fond (m)

Diamètre de la bobine (cm)

Longueur entre le panneau et l'aile (m)

Ouverture horizontale (m)

Ouverture verticale (m)

Maille du cul de chalut

Taille de la maille (cm)

Circonférence du cul de chalut (cm),

Type de maille d'orientation (losange, carré, etc.)

Tableau

Type

Poids (kg)

Conception filet

Description de la conception du filet, y compris la marque, le modèle, etc.

Détails du chalut

Numéro de chalut

Engins

Type de chalut : Recherche ou Commercial (R / C)

Observé (oui / non)

Espèce cible (code d'espèce FAO)

Date de début (AAAA.MMM.JJ)

Date de fin (AAAA.MMM.JJ)

Heure déploiement filet (hh: mm)

Heure récupération filet (hh: mm)

Début et fin de la pêche

Pour la pêche au chalut - pour le chalut de fond, le "début" est défini comme étant lorsque le câble est au fond, la "fin" est lorsque le trait se termine.

- pour le chalut pélagique, le "début" est défini comme étant lorsque l'engin de pêche se trouve à la profondeur de la pêche ciblée, la "fin" lorsque le trait se termine

Heure (hh: mm)

Latitude Longitude Profondeur du chalut (m)

Profondeur du fond (m)

Autre

Abats rejetés pendant la prise (O / N)
Abats rejetés pendant le trait (O / N)
Vitesse du chalut (nœuds)
Ouverture horizontale (m)
Capture totale (kg)

Composition de la capture observée

Identifiant de l'observateur
Le trait a-t-il été observé pour la capture accessoire de poissons / invertébrés (O / N):
Enregistrer le poids total de tous les sous-échantillons pour cette prise (kg) :

Espèces

Code espèce FAO
Nom scientifique
Poids total des captures conservées (kg)
Poids total des captures rejetées (kg)

Mesures d'atténuation des captures accessoires utilisées :

Des lignes d'effarouchement des oiseaux (tori) étaient-elles utilisées? (Oui / Non)
Des déflecteurs d'oiseaux étaient-ils utilisés? (Oui / Non)

Frappe au chalut (à surveiller 15 minutes immédiatement après le déploiement du filet) (facultatif) Numéro de chalut (facultatif)

Nom de l'observateur (facultatif)
Début d'observation (hh: mm) (facultatif)
Fin d'observation (hh: mm) (facultatif)

Nombre de fortes frappes au chalut (enregistrer pour l'Albatros, pour le pétrel géant, le puffin à menton blanc, les autres pétrels)

Air
Eau
Plomb de lestage

Observation de l'abondance des oiseaux de mer

Oiseaux de mer présents dans la zone d'observation (oui / non)
Estimation d'abondance en nombres (par espèce)

Pour les activités de pêche à la palangre SEULEMENT

Description de la palangre

Type de palangre (FFSSCV)
Période d'utilisation de l'engin (AAAA.MMM.JJ)
Date de début et de fin (AAAA.MMM.JJ)
Espèce cible (code d'espèce FAO)

Ligne principale

Engin(s)
Diamètre (mm)
Poids intégré (g / m)

Lignes secondaires

Engin(s)
Longueur (m)
Espacement (m)

Hameçons

Type
Marque
Longueur totale (mm)
Queue (mm)

Ouverture (mm)
Butée (mm)
Longueur avant (mm)
Position habituelle de réglage : Distance entre la ligne et le fond (m)
Distance entre les hameçons et le fond (m)
Méthode d'appât (manuelle / automatique)
Équipement d'appât automatique (marque et modèle)

Plombs de lestage des hameçons

Taille (g)
Position par rapport à l'hameçon (mm)
Position de rejet des abats (bâbord, tribord, poupe) : position de réglage de palangre (bâbord, tribord, poupe)
Rejet des abats pendant le trait (jamais, occasionnellement, toujours)
Sens de rotation de l'hélice (horaire / anti-horaire)
Préciser le poids et la distance entre les poids de ligne du système de palangre utilisé :
Ligne Simple (automatique) (kg: m)
Ligne Double (espagnole) (kg: m)
Ligne dormante (compte-gouttes / lignes dormantes verticaux attachées à une ligne principale) (kg: m)

Description générale de la ligne de banderoles

Navire équipé d'une ligne de banderoles (O / N)
Nombre de lignes de banderoles régulièrement placées
Position de ligne de banderoles (bâbord, tribord, poupe)
Longueur de ligne de banderoles (m)
Longueur des banderoles min / max (m)
Hauteur attachée au dessus de l'eau (m)
Distance entre les banderoles (m)
Nombre de banderoles
Conception de banderoles (simples ou jumelés)
Étendue aérienne de la ligne (m)
Méthode utilisée pour évaluer l'étendue de l'antenne
Matériau des banderoles
Diamètre de la ligne de banderole (mm)
Couleurs des banderoles
Ligne de banderoles sur la position d'entrée de l'appât? (Oui / non / inconnu)
Distance de la poupe au point d'entrée de l'appât (m)
Objet remorqué (O / N)
Distance horizontale du point d'entrée de l'appât à la ligne de banderoles (m)

Observations quotidiennes de réglage

Numéro de réglage (comme référencé dans le journal des prises et efforts)
Type de réglage : Recherche ou Commercial (R / C)
Code type de palangre (FSSCV)
Dispositif d'exclusion de cétaqués de ligne dormante utilisé (O / N)
Date d'observation (AAAA / MM / JJ)

Informations de réglage

Vitesse de réglage du navire (nœuds)
Nombre de réglages non observés depuis le réglage précédent

Réglage de début et de fin pour chaque trait

Date (AAAA / MMM / JJ)
Temps (hh: mm)
Latitude
Longitude
Profondeur du fond (m)
Longueur totale de la palangre (km)

Nombre total de hameçons pour l'ensemble

Pour chaque observation

Date de début (AAAA.MMM.JJ)

Heure de début (hh: mm)

Date de fin (AAAA.MMM.JJ)

Heure de fin (hh: mm)

Détails du réglage de la palangre

Longueur de la ligne principale (m)

Nombre d'hameçons installés

Nombre de paniers / magazines installés

Nombre d'hameçons par panier / magazine

Pourcentage d'hameçons appâtés

Distance entre les branches (m)

Distance entre les hameçons et le fond (m)

Espèces d'appâts (code d'espèce FAO)

Lumières de pont pendant le réglage (On / Off)

Lignes de banderoles utilisées (oui/ non)

Nombre de lignes de banderoles utilisées

Rejet des abats lors du réglage (Oui, Non)

Position d'entrée de l'appât (bâbord, tribord, poupe)

Observations journalières de trait

Numéro d'ensemble

Date d'observation (AAAA.MMM.JJ)

Détails de trait

Nombre d'hameçons observés pour la capture accessoire d'oiseaux de mer et de poissons (période de comptage)

Abats rejetés au cours de la remontée (oui / non)

Engins perdus

Nombre de sections perdues

Nombre d'hameçons perdus attachés aux sections perdues de la palangre

Nombre d'autres hameçons perdus (à l'exclusion des hameçons attachés aux sections perdues)

Composition de la capture observée

Le trait a-t-elle été observé lors de la capture accessoire de poissons / invertébrés (O / N) :

Pourcentage estimé de capture observé pour les prises accessoires (%)

Espèces

Code des espèces (code FAO)

Poids total des captures conservées (kg)

Poids total des captures rejetées (kg)

Espèces retenues

Nombre observées retenues

Nombre observées retenues avec balise

Espèces rejetées

Nombre observées rejetées

Nombre observées rejetées mortes

Nombre observées jetées vivantes

Espèces perdues

Nombre observées perdues / déposées à la surface

Pour les activités de pêche par piège / casier UNIQUEMENT

Type d'engin

Type de casier (avec dessin)

Maillage (mm)

Position de l'entonnoir

Orientation

Ouverture (cm)

Nombre de chambres

Présence de port d'échappement (o / n)

Dimensions (cm) du port d'échappement

Détails de traitement et facteurs de conversion (FC)

Numéro de trait

Nom de l'observateur

Code espèce (code FAO)

Code de traitement

Fourchette de longueur Min Max

Nombre d'individus Poids vif (kg)

Poids traité (kg)

Qualité

Facteur de conversion

Détails de réglage et de trait

Numéro de réglage

Date d'observation (AAAA.MMM.JJ)

Type de réglage : Recherche ou Commercial (R / C)

Espèce cible (code espèce FAO)

Abats rejetés pendant le réglage (oui / non)

Abats rejetés pendant le trait (oui / non)

Réglage de début et de fin. Répéter pour le trait

Date (AAAA.MMM.JJ)

Heure (hh.mm)

Latitude Longitude

Profondeur du fond (m)

Détails des engins

Longueur de la ligne (m)

Type de ligne

Espacement des pots (m)

Type d'appât

Réglage

Nombre de casiers

Nombre de casiers observés

Trait

Nombre de casiers installés

Nombre de casiers observés

Interactions observées avec des oiseaux ou des mammifères marins

Code espèce (code FAO)

Réglage

Abondance (rayon de 500m)

Interaction engins (O / N)

Trait

Abondance (rayon de 500m)

Interaction engins (O / N)

Composition de la capture observée

Nom de l'observateur

Le trait a-t-il été observé lors de la capture accessoire de poissons / invertébrés (O / N) :

Pourcentage estimé de captures observées pour les prises accessoires (%) :

Nombre de casiers observés pour les prises accessoires :

Code espèce (code FAO)

Poids total des captures conservées (kg)

Poids total des captures rejetées (kg)

Espèces retenues

Nombre observées retenues

Nombre observées retenues avec balise

Espèces rejetées

Nombre observées rejetées

Nombre observées rejetées mortes

nombre observées rejetées vivantes

Espèces perdues

Nombre observées perdues / déposées à la surface

Pour les activités de pêche Dahn /Ligne de fond/ligne à main levée / UNIQUEMENT**Description Dahn/ Ligne de fond**

Type de ligne

Période pendant laquelle l'engin a été utilisé (AAAA.MMM.JJ)

Date de début et de fin

Espèce cible (code espèce FAO)

Ligne principale

Engins

Diamètre (mm)

Poids intégré (g / m)

Hameçons

Type

Marque

Longueur totale (mm)

Queue (mm)

Ouverture (mm)

Butée (mm)

Longueur avant (mm)

Position de réglage habituelle

Distance entre la ligne et le fond (m)

Distance entre les hameçons et le fond (m)

Méthode d'appât (manuelle / automatique)

Équipement d'appât automatique (marque et modèle)

Abats

Position de rejet des abats (bâbord, tribord, poupe)

Rejet des abats pendant le trait (jamais, occasionnellement, toujours)

Sens de rotation de l'hélice (horaire / anti-horaire)

Description générale de la ligne de banderoles

Navire équipé d'une ligne de banderoles (O / N)

Nombre de lignes de banderoles régulièrement placées

Position de ligne de banderoles (bâbord, tribord, poupe)
Longueur de ligne de banderoles (m)
Longueur des banderoles min / max (m)
Hauteur attachée au dessus de l'eau (m)
Distance entre les banderoles (m)
Nombre de banderoles
Conception de banderoles (simples ou jumelés)
Étendue aérienne de la ligne (m)
Méthode utilisée pour évaluer l'étendue de l'antenne
Matériau des banderoles
Diamètre de la ligne de banderole (mm)
Couleurs des banderoles
Ligne de banderoles sur la position d'entrée de l'appât? (Oui / non / inconnu)
Distance de la poupe au point d'entrée de l'appât (m)
Objet remorqué (O / N)
Distance horizontale du point d'entrée de l'appât à la ligne de banderoles (m)

Détails de réglage Dahn/ Ligne de fond/Ligne à main

Longueur de la ligne principale (m)
Nombre d'hameçons installés
Pourcentage d'hameçons appâtés
Distance entre branches / fils d'avçon (m)
Distance entre les crochets et le fond en bas (m)
Espèces d'appâts
Taille des l'appâts
Proportion d'appâts
Lumières de pont pendant le réglage (On/ Off)
Lignes de banderoles utilisées (oui/ non)
Nombre de lignes de banderoles utilisées
Rejet des abats lors du réglage (Oui/ Non)
Lumière du jour
Clair de lune
Position d'entrée de l'appât (bâbord, tribord, poupe)
Réglage Vitesse du navire (nœuds)

Réglage de début et de fin. Répéter pour le début et la fin du trait

Date (AAAA.MMM.JJ)
Heure (hh: mm)
Latitude
Longitude
Profondeur du fond (m)

Engins perdus

Nombre de sections perdues
Nombre d'hameçons perdus qui ont été attachés aux sections perdues du dahn / ligne de fond
Nombre d'autres hameçons perdus (à l'exclusion des hameçons attachés aux sections perdues)

Composition de la capture observée

Identifiant de l'observateur
Le trait a-t-il été observé lors de la capture accessoire de poissons / invertébrés (O / N):
Pourcentage estimé de capture observée pour les prises accessoires (%)
Espèces (les données doivent être collectées pour chaque espèce observée)
Code espèce (code FAO)
Poids total des captures conservées (kg)
Poids total des captures rejetées (kg)

Espèces retenues

Nombre observées retenues

Nombre observées retenues avec des balise

Espèces rejetées

Nombre observées rejetées

Nombre observées rejetées mortes

nombre observées rejetées vivantes

Espèces perdues

Nombre observées perdues / déposées à la surface

Interactions avec les écosystèmes marins vulnérables (EMV)

Informations générales

Nom de l'observateur

Nom du navire

Date

Numéro de voyage

Numéro d'ensemble

Emplacement EMV

Positions de départ et d'arrivée de tous les déploiements et / ou observations. (Latitude / longitude) Profondeur (s) pêchée (m)

Engins de pêche

Indiquer les engins de pêche utilisés à chaque emplacement

Taxa VME

- a) Espèces (identifiées taxonomiquement autant que possible, ou accompagnée d'une photo lorsque l'identification est difficile).
- b) Une estimation de la quantité (poids (kg) ou volume (m3)) de chaque espèce benthique répertoriée capturée dans le trait.
- c) Une estimation globale de la quantité totale (poids (kg) ou volume (m3)) de toutes les espèces benthiques d'invertébrés capturées dans le trait.
- d) Dans la mesure du possible, et en particulier pour les espèces benthiques nouvelles ou rares qui ne figurent pas dans les guides d'identification, des échantillons entiers devraient être collectés et conservés de manière appropriée pour permettre leur identification à terre.
- e) Recueillir des échantillons biologiques représentatifs de la totalité de la capture de EMV. (Les échantillons biologiques sont collectés et congelés à la demande par l'autorité scientifique d'une Partie Contractante). Pour certaines espèces de corail figurant sur la liste CITES, des photographies doivent être prises.

Spécifications pour échange de données

1. Le temps universel coordonné (UTC) doit être utilisé pour indiquer les heures, en utilisant le format de soumission suivant: YYYY-MMM-JJ hh: mm: ss où:

- a. AAAA - représente une année à 4 chiffres, par ex. '2007'
- b. MMM - représente une abréviation mensuelle à 3 caractères, par exemple 'AVR'
- c. JJ - représente un jour à 2 chiffres, par ex. '05'
- d. T - est un séparateur d'espace
- e. hh - représente les heures en utilisant l'horloge de 24 heures (longueur = 2 chiffres), par ex. '16'
- f. mm - représente les minutes (longueur = 2 chiffres), par ex. '05'
- g. ss - représente les secondes (longueur = 2 chiffres), par ex. '00'

Exemple

2003 JUL17T13 :10 :00 = 1h10 a-midi (13h10), 7 juillet 2003

2. Les degrés décimaux (WGS84) doivent être utilisés pour indiquer les emplacements.

3. La norme suivante est utilisée pour la soumission des informations latitudinales / longitudinales:

- a. Les latitudes nord et les longitudes est doivent être indiquées par l'utilisation de valeurs en degrés décimaux positifs [non signées]
- b. Les latitudes sud et les longitudes ouest doivent être indiquées par l'utilisation de valeurs de degré décimal négatif [non signées]

Latitude - Degrés: Représenté en tant que nombres positifs (non signés) ou négatifs de 0 à 89,99	Ex. Si valeur = 83.2, cela signifie 83.2 ° N Ex. Si valeur = -83,2, cela signifie 83,2 ° S
Longitude - Degrés: Représentée en tant que nombres positifs (non signés) ou négatifs de 0 à 179,99	Ex. Si valeur = 83.2, cela signifie 83,2 ° E Par exemple. si valeur = -83,2, cela signifie 83,2 ° W

4. Utiliser les unités de mesure métriques, en particulier:

- a. Des tonnes ou des kilogrammes doivent être utilisés pour décrire le poids de la capture
- b. Les mètres doivent être utilisés pour décrire la hauteur, la largeur, la profondeur, la largeur ou la longueur
- c. Les mètres cubes doivent être utilisés pour décrire le volume
- d. Les kilowatts doivent être utilisés pour décrire la puissance du moteur